

PV du Conseil Municipal

Lundi 02 mars 2026 – salle du conseil

à 18h00 - No 2026-02

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire			
Présents	Jules BUREL – adjoint	Lucie RISSE-MICHON– adjoint	Julien FOURNIER – adjoint	
	Sven BEHRENDT	Benoît BOURGADE	Michel GAUDÉ	Julie GEILLON
	David LOPES	Monika NETELENBOS	Louis WALCKIERS	
Excusé(s)	Jean-Vincent PICHER	Laurence RISSE	Marie-Christine SCARBOLO	
	(Pouvoir à Jules BUREL)	(Pouvoir à Michel GAUDÉ)	(Pouvoir à Isabelle HENNIQUAU)	

Quorum 8

Ordre du jour

0	Approbation du PV 2026-01 du 02 février 2026.....	1
1	Urbanisme.....	2
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits	2
2	Travaux.....	2
	2.1 Point sur les travaux et projet en cours.....	2
3	Finance.....	2
	3.1 Présentation du Compte Financier Unique (CFU).....	2
	3.2 Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2026.....	3
4	Conseil & commissions communautaires.....	3
5	Divers.....	3
6	Budget.....	4
	6.1 Application de la fongibilité.....	4
	6.2 Décision en matière de taux de contributions directes 2026.....	4
	6.3 Adoption du Budget Primitif 2026.....	5

0 Approbation du PV 2026-01 du 02 février 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 Urbanisme

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	Date de décision
20/01/2026	DP26B0002	ALMAHMOUD Saleh	Pose d'un portail et clôture	FAVORABLE	16/02/2026
14/11/2025	PC25B0002M01	BAYA Fouad	Modification PC maison individuelle (suppression cave)	FAVORABLE	19/02/2026
20/01/2026	PC26B0001	ARRIVELEC	Création d'un carport avec panneaux solaires	REFUSÉ	16/02/2026

2 Travaux

2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Chaudière mairie : Les travaux pour le changement de la chaudière ont débuté ce matin, ils devraient durer toute la semaine.

Eclairage public : la modernisation LED de l'éclairage va débuter la 3^{ème} semaine de mars. M. Gaudé signale que certains lampadaires ne fonctionnent pas depuis plusieurs semaines. Mme le Maire indique que les demandes d'interventions sont faites et qu'il faudra faire un point à l'issu des changements.

Arrivée de Monsieur B. BOURGADE à 18h40.

3 Finance

3.1 Présentation du Compte Financier Unique (CFU).

Madame le Maire expose que suite à un problème du logiciel Helios, la trésorerie n'est pas en mesure de valider la clôture des comptes de l'année 2025. Elle propose que Monsieur Jules Burel, 1^{er} adjoint, présente les résultats de l'année écoulée puisqu'un suivi annuel le permet.

Monsieur le Maire adjoint détaille l'exécution budgétaire de l'année 2025 et présente les résultats synthétisés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat reporté de l'exercice 2024	706 907.10	90 000.00	796 907.10
EXERCICE 2025			
RECETTES	1 651 313.66	2 568 273.18	4 219 586.84
DEPENSES	497 231.58	2 260 529.99	2 757 761.57
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	1 154 082.08 €	307 743.19 €	1 461 825.27
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2025	1 860 989.18 €	397 743.19 €	2 258 732.37
RESTE A REALISER RECETTES	20 000.00		20 000.00
RESTES A REALISER DEPENSES	773 800.00		773 800.00
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 107 189.18	397 743.19 €	1 504 932.37 €

3.2 Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2026.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sauverny est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale orientée vers les populations concernées : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 8 000€ au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 8 000€ au CCAS de Sauverny.

4 Conseil & commissions communautaires

Néant

5 Divers

Néant

6.1 Application de la fongibilité.

Madame le Maire expose que par délibération du 6 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le changement de nomenclature et adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégé à compter du 1^{er} janvier 2024. L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette possibilité doit être autorisée par les membres du conseil à chaque budget.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

6.2 Décision en matière de taux de contributions directes 2026.

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :

Taux sur la taxe foncière bâtie	24.12%
Taux sur la taxe foncière non bâtie	45.47%
Taux sur taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12.80%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal décide :

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme proposés ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

6.3 Adoption du Budget Primitif 2026.

Monsieur le Maire-Adjoint expose le contenu du budget primitif communal et propose l'adoption du budget primitif 2026.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif communal de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section fonctionnement
Crédits votés	1 550 300.00	1 400 300.00
Résultat de fonctionnement 2025 reporté		150 000.00
Total de la section fonctionnement	1 550 300.00	1 550 300.00
Investissement	Dépenses de la section investissement	Recettes de la section investissement
Crédits votés	1 635 480.00	528 290.82
Restes à réaliser 2025	773 800.00	20 000.00
Solde d'exécution de la section Investissement reporté (positif)		1 860 989.18
Total de la section investissement	2 409 280.00	2 409 280.00
TOTAL BP 2026	3 959 580.00	3 959 580.00

C'est avec émotion que Mme le Maire conclut ce conseil municipal. Elle remercie ses adjoints et l'ensemble des conseillers pour leur bienveillance tout au long de ses deux mandats. Et rajoute que ce fut un honneur d'avoir œuvré à leurs côtés au service de la collectivité.

Séance levée à 19h50, prochain conseil municipal le 20 mars 2026 à 18h30



Le Maire
Julien FOURNIER



Le Secrétaire de séance
Lucie RISSE-MICHON